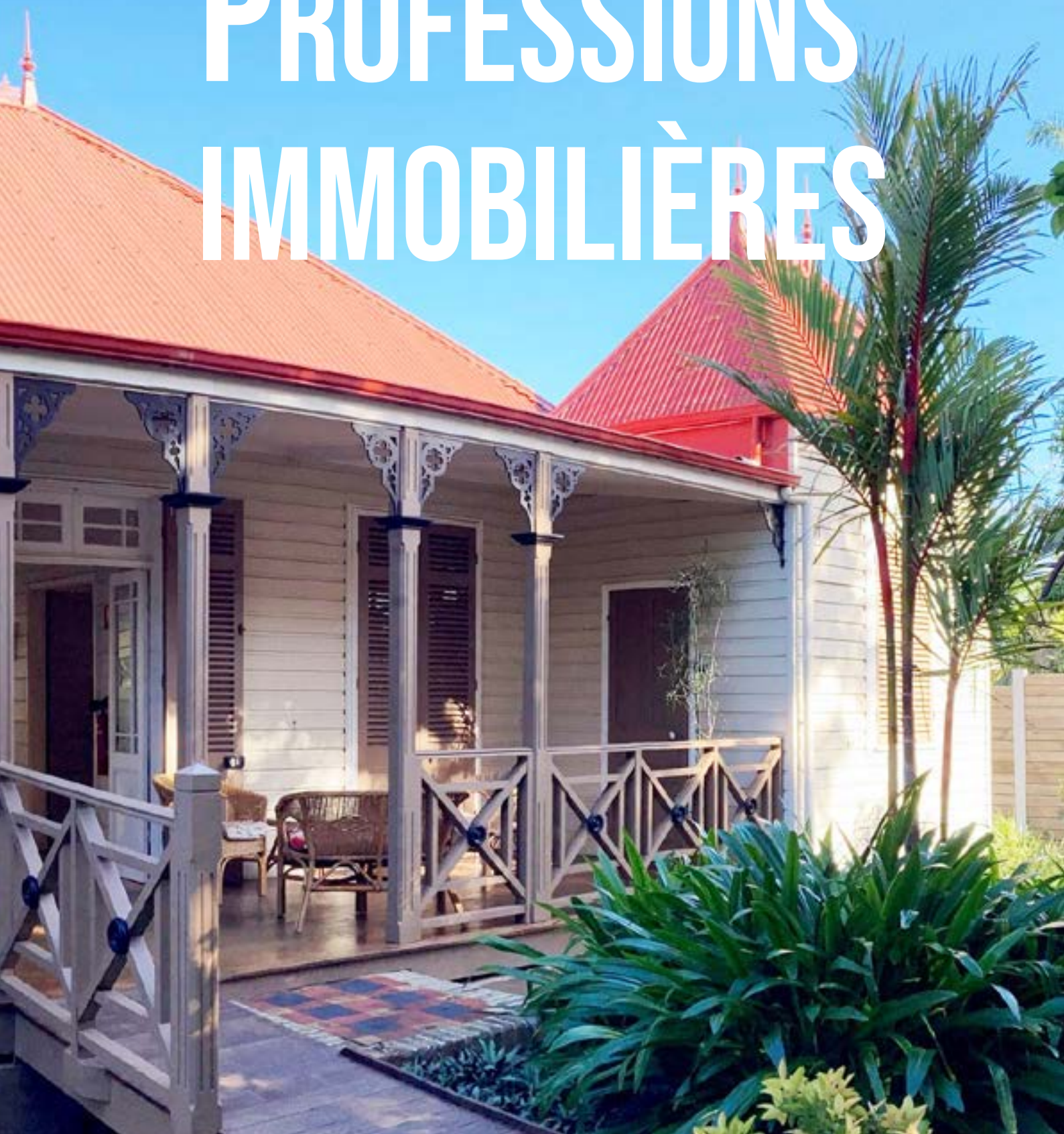


Diplôme d'université

PROFESSIONS IMMOBILIÈRES



Présentation et objectifs

La formation Professions immobilières proposée par l'Université de la Nouvelle-Calédonie permet de doter les apprenantes et apprenants des connaissances nécessaires pour remplir les principales missions assurées dans les agences immobilières. Les enseignements vont ainsi de la prospection de client à la sélection de locataires en passant par la rédaction des contrats et des baux. Cette formation se veut la plus exhaustive possible et permettra aussi aux stagiaires diplômés d'être capables de remplir des missions générales de gestion, de comptabilité, d'entretien et d'assurance.

La formation tend donc à s'assurer que les professionnelles et professionnels de l'immobilier puissent intervenir de manière pertinente tant au niveau technique qu'au niveau des fonctions « support » mettant en œuvre des compétences transversales.



© Topimmo

Compétences visées

- Identifier les différents types de contrats et la responsabilité contractuelle
- Réaliser des contrats de vente immobilière (VEFA, acquisition, vente), mais également gérer les mandats de ventes, de locations et de syndicats ainsi que rédiger des contrats et des procurations dans le domaine immobilier
- Maîtriser les aspects juridiques des Sociétés civiles immobilières (SCI)
- Appréhender les principes du droit des biens immobiliers
- Respecter les normes de la déontologie professionnelle
- Prévenir et régler les différends en matière immobilière en mettant en œuvre des solutions amiables
- Gérer les procédures de recouvrement, de contentieux et les procédures judiciaires liées à l'immobilier
- Accompagner et conseiller les clients en matière fiscale notamment sur les questions de revenus fonciers et de fiscalité des Sociétés civiles immobilières (SCI)
- Déployer des techniques de commercialisation, notamment la publicité et le web marketing
- Pratiquer la mise en location et la gestion locative
- Réaliser des états des lieux
- Utiliser les méthodes d'estimation de la valeur des biens immobiliers
- Connaître les types de construction et la qualité des matériaux
- Maîtriser les méthodes de recherche immobilière et les techniques de vente
- Assurer la gestion d'une copropriété en qualité de syndic de copropriété et gérer une assemblée de copropriétaires
- Informers les clients quant aux aides publiques existantes

Organisation de la formation

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Les séances de formation se déroulent dans une salle de cours dédiée équipée de vidéoprojecteur.
- Des salles informatiques, des centres de documentation et les bibliothèques de l'université sont accessibles aux stagiaires leur permettant d'être connectés à internet et de disposer des ressources universitaires.
- Les enseignements ont lieu tous les vendredis sur le campus de Nouville de l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

CONTENU

Le diplôme d'université Professions immobilières est constitué de 2 certificats d'université (CU) pouvant être suivis indépendamment :

- Droit de l'immobilier (85 heures)
 - Pratique professionnelle immobilière (55 heures)
- Enseignements accessibles à la carte : nous contacter

DURÉE

140 heures pour le DU complet
Du 16 mai au 7 novembre 2025

Équipe pédagogique

Les enseignements sont assurés par une équipe composée d'enseignants de l'Université de la Nouvelle-Calédonie et de professionnels.

Tarif

- DU complet** : 500 000 F CFP
- CU Droit de l'immobilier** : 334 000 F CFP
- CU Pratique professionnelle immobilière** : 216 000 F CFP

Contacts

PÔLE FCA

Pôle Formation continue et alternance
+687 290 453
sfc@unc.nc

CASE

Cellule d'accompagnement spécifique des étudiants
bve_handicap@unc.nc

Certificat d'université - Droit de l'immobilier

Droit des contrats immobiliers

Droit des sociétés

Droit des biens

Droit du crédit immobilier

Réglementation professionnelle calédonienne

Procédures amiables et judiciaires

Fiscalité des revenus fonciers

Certificat d'université - Pratique professionnelle immobilière

Commercialisation et communication

Technique de bâtiment

Gestion de la copropriété

Aides publiques

Mai à novembre 2025

140 heures de formation
Formation professionnelle continue

Candidater

PUBLIC VISÉ Toute personne évoluant dans le secteur de l'immobilier ou ayant un projet de reconversion professionnelle dans ce secteur

PRÉREQUIS Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre équivalent.

MODALITÉS D'ADMISSION Les dossiers de candidature seront examinés en commission pédagogique. Des entretiens pourront être proposés. Dates de candidature : du 20/01 au 21/04/2025.

Candidatez en ligne





LE PÔLE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

PRÉSENTATION DE LA FORMATION CONTINUE

En soutien des équipes enseignantes de l'UNC, le Pôle formation continue et alternance (FCA) de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, assure la gestion et le développement de la formation continue au sein de l'université.

Il accueille les publics en reprise d'études et professionnalisation.

Il assure également le conseil auprès des entreprises en relation avec les partenaires institutionnels.

OFFRE DE FORMATION

Liste non exhaustive de formations professionnelles continues, en présentiel et à distance :

- Capacité en droit
- DAEU, diplôme d'accès aux études universitaires (multi sites : UNC, province Nord, province des îles Loyauté, Vanuatu)
- DU, diplômes d'université (de niveau bac à bac+5) dans les secteurs suivants : immobilier, formation d'adultes, médiation, négociation, prévention et règlement des conflits, audit, gestion d'établissement médicosocial.

UN PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ POUR CHAQUE PROJET

- Se former et étudier pour acquérir une qualification et y développer ses compétences.
- Faire reconnaître son expérience professionnelle, en engageant une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).
- Pour les organismes publics ou privés, former ses salariées et salariés dans le cadre d'une formation courte sur-mesure ou en alternance.

PARTENAIRE DES ENTREPRISES

Le Pôle FCA accompagne les entreprises dans l'élaboration de parcours de formations adaptées, qualifiants ou diplômants. L'ensemble de ces actions permettent de répondre au mieux à leurs attentes en matière de qualification de leurs salariées et salariés.

AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

Chaque année, des stagiaires issus de tous les horizons professionnels bénéficient des services du Pôle FCA pour suivre des formations professionnelles : salariées et salariés du privé et du public, employeuses et employeurs, demandeuses et demandeurs d'emploi, personnes qui ne disposent pas du baccalauréat.

À VOTRE DISPOSITION POUR :

- Vous informer et vous conseiller dans votre recherche de formation.
- Vous aider durant votre formation en assurant le suivi individualisé de votre parcours de formation.

Si vous ne disposez pas des diplômes requis pour entrer dans la formation qui correspond à votre projet, une procédure de validation des acquis peut être engagée.

Selon le statut de la candidate ou du candidat à la reprise d'études, des modes de financement des frais de formation peuvent être sollicités (congrés individuels de formation, bourse territoriale de formation, etc.).

